

Taxe d'apprentissage 2022

Grenoble INP – Génie industriel

Pour vous entreprise, verser la taxe d'apprentissage à Grenoble INP – Génie industriel, c'est la certitude d'un choix pertinent, accompagner l'école de référence en performance industrielle.

<https://genie-industriel.grenoble-inp.fr/fr/entreprises/taxe-d-apprentissage>

Gr ce   vous, en 2021 nous avons

Continuer   am liorer le service aux  l ves

10 PC suppl mentaires ont  t  mis   disposition des  l ves
en pr carit  num rique



La salle de co-working a  t   quip e de 4  crans tactiles

Extension de la capacit  m moire des serveurs de virtualisation  cole qui a pour objectif de multiplier par 2 les ressources disponibles en terme de logiciels de conception et de calculs.

Comment verser la taxe d'apprentissage à Grenoble INP – Génie industriel en 2022

Concernant Grenoble INP – Génie industriel, nous sommes habilités à percevoir la part barème, soit 13% de la taxe brute

Versement libératoire

Par chèque :

- Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de : *Agent comptable de l'Institut polytechnique de Grenoble (ou, en abrégé : Agent comptable de l'IPG)*
- Envoyez votre courrier à l'adresse de l'établissement de formation (*Grenoble INP-Génie industriel - 46, avenue F. Viallet - 38031 Grenoble Cédex 1*)

Par virement :

- Nous demander un RIB
- Lors de la procédure de virement bancaire, indiquez la référence : **Taxe Génie industriel**

Avec votre versement

- Complétez et joignez le [Coupon Chèque](#)
- **Versement jusqu'au 31 mai 2022**

Contact Cellule relations entreprises

Frédérique Chrétiennot - Tél : 04 76 57 47 95

gi.tax@grenoble-inp.fr

<https://genie-industriel.grenoble-inp.fr/fr/entreprises/taxe-d-apprentissage>